

Torture et incapacité officielle

Début avril, les offices fédéraux ont décidé en première instance du sort de la politicienne basque Nekane Txapartegi. L'Office fédéral de la justice (OFJ) a autorisé son extradition et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a rejeté sa demande d'asile. Dans les deux procédures, un recours a été déposé. Les deux décisions suivent la même logique: comme l'Espagne est un État de droit, la condamnation de Nekane Txapartegi par les tribunaux espagnols est conforme au droit et ses accusations de torture contre la Guardia civil ne sont pas crédibles.

Le fait que les fonctionnaires de l'OFJ croient leurs collègues espagnol-e-s en matière d'entraide judiciaire vient de la nature de leurs relations. Le SEM devrait toutefois avoir les connaissances nécessaires pour apprécier des accusations de torture. Cela n'a pas été le cas. Dans sa réponse, le SEM répète que le dossier espagnol justifie une arrestation et une condamnation et confirme sa foi en la constitutionnalité des institutions espagnoles. Les preuves très détaillées de la torture qui a poussé la conseillère municipale basque aux aveux ainsi que les rapports de diverses instances de l'ONU et du Conseil de l'Europe ne sont traités que sur un peu plus d'une page. Pour le SEM, il est « inconcevable » que des fonctionnaires de la Guardia civil aient comploté avec le médecin de la prison, le défenseur d'office, le personnel de la prison et des fonctionnaires de la justice pour couvrir la torture. L'Espagne a pourtant été épinglée à plusieurs reprises pour de tels faits par la Cour européenne des droits de l'homme. La lecture de ces arrêts ouvrirait un peu l'horizon du SEM.

La détention « incomunicado » (avec interdiction absolue de tout contact) est critiquée depuis des années sur le plan international. Le défenseur commis d'office de Nekane Txapartegi a changé à chaque interrogatoire, n'a jamais pu s'entretenir sans surveillance avec l'accusée et n'est jamais intervenu pendant ses « aveux ». Quant au médecin légal, il avait effectué sa visite médicale en cinq minutes dans un local avec porte ouverte et avait qualifié un hématome de « tache de saleté ». Cette situation ne dérange pourtant par le SEM qui prétend même savoir exactement comment doit réagir une femme après avoir été torturée ou violée pour qu'on puisse la croire, faute de quoi l'exposé des faits est considéré comme « contradictoire ». Au SEM, les fonctionnaires ignorent manifestement tout de l'environnement dans lequel ont lieu les actes de torture. En outre, les conséquences des traumatismes consécutifs à la torture leur sont inconnus, tout comme le protocole d'Istanbul adopté par l'ONU pour enquêter efficacement sur la torture et autres traitements inhumains ou dégradants. L'expertise de deux spécialistes – le psychiatre autrichien Thomas Wenzel et le médecin légal turc Önder Özkalıpci – invoquée par les avocat-e-s est considérée comme une « opinion



Solidarité sans frontières

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Nr. 2, JUIN 2017

WWW.SOSF.CH



Salle commune de la Haus pour Bienne, un point de rencontre au centre de Bienne.

Photo: Simon Mari

Dans ce numéro, nous voulons mettre en avant deux valeurs fondamentales à nos yeux: l'accueil et la solidarité. C'est pourquoi nous publions des images de plusieurs lieux ouverts où se tissent des relations par-delà les langues, les frontières et les permis de séjour.

Mehmet Yeşilçalı

Terrorisme sans terroriste ?

page 2

Non au commerce de guerre

Initiative fédérale

page 4

Régularisation

Victoires et espoirs

pages 5-8

privée». Il semble également que le SEM n'ait pas entendu parler des motifs de fuite spécifiques aux femmes.

L'incapacité des deux offices impliqués d'instruire de manière approfondie et sans préjugés les accusations de torture invoquées par Nekane Txapartegi la condamne à de longs mois supplémentaires de prison durant lesquels elle se souviendra chaque jour du pire moment de sa vie.

Rolf Zopfi, augenaufl

Ne pas oublier la solidarité

Le procès du TKP/ML a débuté il y a une année à Munich. Parmi les accusés, on trouve Mehmet Yeşilçalı, réfugié politique. Diverses organisations suisses s'étaient engagées contre son extradition vers l'Allemagne en 2015.

En avril 2015, Mehmet Yeşilçalı est arrêté dans son appartement à Fribourg – sur la base d'une demande d'extradition du ministère public fédéral allemand qui l'accuse d'être membre d'une « association terroriste à l'étranger », plus précisément du Parti communiste turc/marxiste-léniniste (TKP/ML). En raison de sa présumée appartenance à ce parti, Yeşilçalı a déjà passé huit ans en prison en Turquie où il a subi des actes de torture. En 2010, il a obtenu l'asile en Suisse. Cela n'a pas empêché les autorités suisses puis le Tribunal fédéral de l'extrader vers Allemagne. En juin 2016, le procès a débuté devant la 7^e Chambre compétente en matière d'infractions contre la sécurité de l'État au sein du Tribunal supérieur régional de Munich. Il est dirigé contre dix accusés. La défenseuse de Mehmet Yeşilçalı, l'avocate berlinoise Franziska Nedelmann, nous donne des informations.

Maître Nedelmann, Mehmet Yeşilçalı est emprisonné depuis maintenant plus de deux ans et depuis un an en détention provisoire. Quelles sont ses conditions de détention ? Comment va-t-il ?

Il ne va pas bien du tout. En Suisse, il était traité depuis 2011, année où il a été reconnu comme réfugié, par une thérapie et des médicaments pour un syndrome de stress posttraumatique. En raison des tortures subies dans les prisons turques – la première fois à l'âge de 17 ans lors du putsch militaire de 1980 – il n'est plus capable de travailler. Aujourd'hui, sa détention dure depuis plus de deux ans. Cette situation le place dans un stress extrême. Et là, je ne parle pas seulement des conditions de détention, en particulier l'isolement, qui peuvent déjà à elles seules favoriser une maladie psychique. En raison de la torture qu'il a vécue en Turquie, cette nouvelle détention l'expose à revivre constamment ce traumatisme, et cela de manière très concrète. C'est extrêmement dur à supporter. Et si, précisément à cause de l'isolement dans lequel il est placé, on ne lui laisse même pas la possibilité de compenser ce stress en lui permettant par exemple de voir régulièrement sa famille ou simplement de sortir prendre l'air pour faire un jogging, cela entraîne peu à peu une destruction de la personne. Tout cela est connu du tribunal et a été confirmé par

une experte mandatée par celui-ci. Pourtant, le Tribunal a rejeté notre demande de suspension de peine alors même que notre mandant a la possibilité à Munich de suivre une thérapie ambulatoire auprès de l'institution « Refugio » spécialisée dans le traitement des réfugié-e-s victimes de torture.

Dans une récente déclaration, vous avez évoqué un incident de décembre 2016. Que s'est-il passé ?

Monsieur Yeşilçalı a eu de tels maux de tête lors de l'audience du 9 décembre 2016 que celle-ci a dû être interrompue l'après-midi. Au centre de détention, il a été amené à une femme-médecin. Ne l'ayant jamais vu auparavant, elle a ordonné qu'il soit placé dans un « espace de détention particulièrement sécurisé », qui n'est autre qu'une

« L'obstination avec laquelle le Sénat maintient notre mandant en détention malgré son état de santé est l'expression d'une justice politique. »

cellule à la cave du centre de détention munie d'une surveillance par caméra vidéo. Monsieur Yeşilçalı a dû y rester pendant presque 24 heures, nu. On lui avait retiré de force tous ses vêtements. Il a également reçu un coup de poing dans le ventre. Je précise qu'aucun interprète n'était présent lors de l'examen de notre mandant par la femme-médecin et que celle-ci n'avait pas lu correctement son dossier médical. Elle a simplement indiqué qu'il devait être surveillé de près car il présentait un risque de suicide. Elle n'a pas non plus jugé utile d'expliquer à Monsieur Yeşilçalı pourquoi on l'amenait dans le bunker. Incompréhensible. Nous avons demandé au Tribunal de constater l'illicéité de la mesure mais à ce jour, nous n'avons pas reçu de décision à ce propos.

Dans cette situation d'humiliation et de détresse totale, tous les efforts de notre mandant pour stabiliser sa maladie ont bien entendu été vains. Pourtant, jusqu'ici le tribunal ne tire aucunes conséquences de cette situation. Ces dernières semaines, Monsieur Yeşilçalı n'a pas été capable de comparaître en justice. Deux audiences ont dû être reportées en raison de son état de santé critique. L'obstination avec laquelle le Sénat maintient notre mandant en détention malgré cet état de santé avéré, je le tiens pour l'expression d'une justice politique.

Les dix accusés sont inculpés de participation à une « association terroriste étrangère » selon le paragraphe 129b du code pénal allemand. Cela fait penser à des assassinats et des attentats. Concrètement, que leur est-il reproché ?

Il n'est reproché à aucun de nos mandants d'avoir participé à un acte terroriste. Jusqu'ici, le TKP/ML n'est pas interdit en Allemagne et ne figure pas sur une liste d'organisations terroristes de l'UE. Ce n'est qu'en Turquie qu'il est qualifié d'association terroriste. On reproche aux accusés leur activité politique en Europe. Ils feraient partie de l'organisation du TKP/ML d'Europe de l'ouest qui œuvre par des discussions et formations politiques, des récoltes de fonds et des manifestations culturelles. Rien de plus. L'accusation se réfère à des « actes sur délégation » en Turquie, avec lesquels nos mandants ne sont pourtant aucunement mis personnellement en relation. Cette procédure est la première dirigée contre le TKP/ML. Le tribunal doit de toute façon commencer par constater si le TKP/ML est une « association terroriste étrangère ». A cet effet, il doit trouver des preuves de ces prétendus « actes sur délégation » en Turquie, qui puissent justifier cette thèse.

L'accusation se base probablement sur des informations venant de Turquie ?

Assurément. D'abord, le ministère public fédéral et l'office fédéral de la criminalité ont eux-mêmes mené des recherches. Puis, des documents ont été demandés par le biais de requêtes concrètes d'entraide pénale. Dans le dossier envoyé par la Turquie, il n'y avait cependant aucune décision

de l'habitacle de voitures qui ont en partie continué lorsque le véhicule se rendait à l'étranger. La mise en œuvre de ces mesures a certes représenté un peu de travail pour le ministère public fédéral, mais tout ce qui était possible a été entrepris.

Le tribunal s'informe-t-il de la situation des droits humains en Turquie, qui est préoccupante depuis la tentative de putsch ?

Oui et non. Certes le tribunal prétend qu'il suit « bien entendu » très attentivement l'évolution actuelle de la situation en Turquie. Mais cela ne se voit nullement dans ses décisions. Au vu de la politique et de la jurisprudence contraires aux droits humains en Turquie, nous avons déjà demandé plusieurs fois l'interruption de la procédure de Munich. Le Sénat a rejeté ces demandes et a affirmé que la décision relevait du ministère fédéral de la justice. Il s'agirait d'une question concernant l'autorisation de poursuivre, c'est-à-dire d'une question politique dont le contenu ne peut être contrôlé par le tribunal. Bien entendu, nous avons aussi demandé le retrait de cette autorisation de poursuivre auprès du ministère fédéral de la justice. Toutefois, politiquement, il semble tout à fait voulu que les membres de la gauche turque soient poursuivis pénalement en Europe occidentale même si aucune participation à des actes terroristes ne peut leur être reprochée. Le ministère fédéral de la justice a rejeté nos demandes sans autre motivation.

Qu'en est-il de la solidarité ?

Jusqu'à présent, l'intérêt de la gauche allemande pour cette affaire n'a été que sporadique. Toutefois, la communauté de la gauche turque se montre très solidaire. Environ une fois par mois, elle organise une manifestation de 100 à 200 personnes devant le tribunal. Elle envoie beaucoup d'observateurs et d'observatrices pour suivre le procès. Nous avons aussi eu une petite délégation d'avocats venus de Turquie ainsi que des députés du HDP. Pour les accusés, c'est un soutien très positif. Pour Mehmet Yeşilçalı, il serait important de savoir qu'en Suisse non plus, il n'est pas oublié.

(Bu)

Vous trouvez des informations régulières (en allemand et en turc) au sujet de la procédure sur le blog de la défense www.tkpml-prozess-129b.de/



Le « CaBi Antirassismus-Treff » à St-Gall. Un lieu international et culturel plein d'échanges personnels et politiques.

judiciaire condamnant un membre du TKP/ML pour un acte terroriste déterminé. Nous avons au contraire une quantité de simples actes d'instruction et, dans bien des cas, ces enquêtes étaient dirigées contre inconnus. Il y a aussi eu des informations provenant d'échanges internationaux de données policières, de rencontres entre les autorités de poursuite pénale turques et allemandes, alors même qu'en Turquie, les services secrets relèvent également des autorités de poursuite pénale et participent à l'échange de données. On trouve là aussi des rapports de divisions antiterroristes qui exposent comment le TKP/ML est censé être structuré en Allemagne. Comment les services secrets turcs sont-ils arrivés à ces résultats ? Nous avons déposé une plainte pénale contre inconnu pour activité d'espionnage en Allemagne. C'est à cette conclusion que nous amènent les documents que nous avons en notre possession. Le tribunal doit maintenant décider ce qui, parmi tous ces documents, peut être utilisé à titre de preuves. Une masse de documents a été établie par des procureurs et des fonctionnaires enquêteurs qui ont été arrêtés après la tentative de putsch pour leur adhésion présumée ou réelle au mouvement de Gülen. Ils auraient entre autres falsifié des moyens de preuves.

Pourquoi la procédure a-t-elle été intentée maintenant ? Le TKP/ML existe

depuis des décennies et les accusés actuels sont en Europe depuis bien longtemps.

Pourquoi précisément maintenant, nous ne le savons pas non plus. Depuis 2006, il y a une procédure d'enquête contre le TIKKO, armée de libération des travailleurs et paysans turcs, et c'est cette année-là que le ministère fédéral de la justice a ordonné la première opération de poursuite pénale nécessaire pour pouvoir mener une procédure selon le paragraphe 129b. En 2007, cette procédure a été étendue au TKP/ML. L'élément déclencheur pourrait être une action d'arrestation et de fouille menée par la police française en 2005, qui avait également concerné un ressortissant allemand. La France avait alors demandé de l'aide aux autorités allemandes. Celles-ci ont ensuite enquêté pendant neuf ans avec le programme total.

Qu'entendez-vous par « programme total » ?

Pendant l'enquête, il y a eu par exemple la grande mise sur écoute, c'est-à-dire une surveillance prolongée des appartements. Quand on apprenait le lieu d'une rencontre, on y installait des micros de manière ciblée. Nous avons une quantité incroyable de procès-verbaux, de conversations – naturellement aussi dans le cadre de la surveillance normale des télécommunications. Il y a eu des surveillances de plus longue durée, des repérages de voitures et même des surveillances

Stop au commerce d'armement

Plus de 63 millions de personnes sont aujourd'hui en fuite. Parmi elles, beaucoup fuient les guerres actuelles ou les conséquences de conflits passés. L'industrie de l'armement profite de ces conflits et les attise avec ses livraisons d'armes. Une initiative veut interdire les investissements dans la production de matériel de guerre et lutter ainsi de manière concrète contre les causes de fuite.

En 2015, cinquante conflits armés ont tué plus de 97 000 personnes selon l'institut de recherches sur la paix d'Oslo. Les armes utilisées dans ces conflits sont fabriquées par des groupes internationaux pour être vendues aux parties en guerre ou parviennent de manière détournée dans les zones de conflits. A l'échelon mondial, au moins 400 milliards de dollars de matériel de guerre est vendu annuellement. Pour l'industrie de l'armement, cela en vaut doublement la peine : d'une part, elle trouve un profit dans le fait que des personnes s'entretuent et, d'autre part, elle profite du fait que des millions de personnes sont contraintes de prendre la fuite. En effet, pour empêcher les mouvements migratoires, les frontières sont toujours plus fortement militarisées par des armes et une technologie émanant des mêmes consortiums.

Le rôle de la Suisse

La Suisse n'est pas impliquée directement dans les conflits mais, en tant qu'importante place financière, elle contribue fortement au financement de la production du matériel de guerre au niveau mondial. Non seulement l'argent alimente les multinationales qui produisent des chars, des véhicules d'artillerie, des bateaux de guerre, des fusils, des munitions et des grenades à main, mais il approvisionne également les sociétés transnationales qui fabriquent des armes interdites par le droit international comme les armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou les sous-munitions et les mines antipersonnel. Selon le rapport «Don't bank on the bomb», les banques suisses ont investi, en 2014, une somme correspondant à 798 US-Dollars par habitant-e dans des entreprises fabriquant des armes nucléaires. Cette valeur était de 122 dollars en Allemagne et d'environ neuf en Autriche. Même en Grande-Bretagne, une des cinq puissances nucléaires officielles, les investissements étaient proportionnellement inférieurs à ceux de la Suisse (avec une valeur de 589 US-Dollars par tête).

Pour mettre fin à ces agissements, l'Assemblée générale du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) a décidé à l'unanimité le 2 avril 2017 de lancer l'initiative contre le commerce de guerre.

Le même jour, la NZZ am Sonntag publiait un article informant que la Banque nationale suisse (BNS) avait investi l'an dernier 800 millions de francs dans la fabrication d'armes nucléaires états-uniennes. On sait également qu'en 2015 le Crédit Suisse a investi un milliard de francs et l'UBS 5,6 milliards de francs dans la production d'équipement nucléaire. Du côté des caisses de pension, le volume d'investissement

« La Suisse n'est pas impliquée directement dans les conflits mais elle contribue fortement au financement de la production de matériel de guerre. »

dans la production de matériel de guerre peut être estimé entre quatre et douze milliards de francs par année.

L'interdiction actuelle est inopérante

Ces investissements sont possibles quand bien même le financement de la production d'armes illicites est interdit depuis 2013. En effet, le financement indirect n'est punissable que s'il est utilisé intentionnellement pour contourner l'interdiction. Or, dans la pratique, la jurisprudence montre que cette interdiction est inopérante : depuis son entrée en vigueur, aucun cas de financement de matériel interdit n'a été condamné par un tribunal bien que les flux financiers soient incontestables. A cela s'ajoute le fait qu'il n'existe à ce jour aucune interdiction de financer le matériel de guerre conventionnel.

L'initiative contre le commerce de guerre veut interdire efficacement les investissements dans toutes les entreprises fabriquant du matériel de guerre, illicite ou conventionnel. Elle est portée par le GSsA, les jeunes Verts et l'alliance pour l'interdiction du commerce de guerre à laquelle appartient Solidarité sans frontières. La revendication est claire : la Suisse doit apporter sa contribution à un monde de paix et assumer davantage de responsabilités dans les politiques de sécurité et extérieure. L'initiative peut aussi contribuer à un apaisement des situations qui contraignent des personnes à fuir car, bien que la question de l'asile se retrouve régulièrement dans les débats politiques et médiatiques, personne ne veut vraiment lutter contre les causes de fuite. Avec l'interdiction des investissements dans les consortiums d'armement qui, avec leurs produits, attisent les conflits dans le monde et contraignent une partie de la population civile à fuir, un pas important est fait dans l'atténuation de ces situations insupportables.

L'initiative contre le commerce de guerre a été lancée le 11 avril. L'action courageuse de la militante pacifiste Louise Schneider a eu un écho international. Elle a sprayé en grandes lettres rouges la phrase «Geld für Waffen tötet» sur la façade de la BNS. Dans ses interviews, cette militante de 86 ans a constamment relevé le lien entre le financement de l'industrie de l'armement et le mouvement global de l'exil.

Judith Schmid

Autres informations sur l'initiative contre le commerce de guerre : <http://bit.ly/2rHZaec>
L'initiative peut être signée sur <https://wecollect.ch/fr/campaign/commerce-de-guerre/>
ou sur la feuille annexée au présent bulletin.

Bouffée d'espoir

Notre bulletin est plus souvent porteur de mauvaises nouvelles que de perspectives réjouissantes. Néanmoins, il arrive tout de même qu'une victoire significative viennent nous rappeler que notre engagement n'est pas vain, que la lutte finit par porter ses fruits. Une telle victoire s'est produite à Genève avec l'Opération Papyrus qui permettra de régulariser des centaines (voire des milliers) de sans-papiers au cours des prochaines années. Il s'agit de l'aboutissement d'une bataille de longue haleine, menée par les sans-papiers et les associations et syndicats qui les défendent. Parce que les succès doivent être mis en avant pour faire vivre notre mouvement, nous avons décidé de consacrer ce dossier à la question de la régularisation des personnes sans statut légal.

Une inspiration pour le reste de la Suisse

Quelles étapes ont rendu l'Opération Papyrus possible? Quels progrès par rapport à la situation précédente? Quels enjeux et risques dans sa mise en œuvre? Marianne Halle du Centre de Contact Suisses-Immigrés a répondu à ces questions dans une interview qui constitue la première partie de ce dossier.

La victoire genevoise inspire déjà des associations ailleurs en Suisse. Partout, elle est vue comme une bouffée d'espoir, un modèle à reprendre et un argument supplémentaire à utiliser vis-à-vis des autorités. C'est pourquoi les autres articles du dossier sont consacrés à la situation et aux luttes pour la régularisation des sans-papiers dans trois autres cantons où différentes campagnes sont en cours. Olivia Jost explique comment, à Bâle, l'Anlaufstelle für Sans-Papiers s'efforce depuis deux ans de convaincre les autorités d'assouplir la pratique cantonale en matière de cas de rigueur. Dans le canton de Berne, des succès ont été remportés avec plusieurs cas de rigueur et l'idée d'une carte urbaine délivrée aux habitant-e-s d'une ville quel que soit leur statut de séjour fait son chemin, d'après Karin Jenni de la Beratungstelle für Sans-Papiers. Enfin, pour Bea Schwager, le modèle genevois pourrait permettre de débloquer les choses à Zurich où la pratique est particulièrement restrictive. Une pétition a été lancée dans ce sens par la Sans-Papiers Anlaufstelle de Zurich (SPAZ).

Tout n'est pas fini!

Même au niveau du canton de Genève, l'Opération Papyrus ne règlera pas tous les problèmes et une observation critique de sa mise en œuvre devra être réalisée par les organisations qui ont contribué à sa mise en place. En effet, si les promesses de traitement rapides et facilités des demandes n'étaient pas respectées de la part des autorités, les conséquences seraient catastrophiques pour les personnes qui sont sorties de l'ombre avec l'espoir de voir leur situation s'améliorer. Par ailleurs, le succès de l'opération



**Solidarité
sans
frontières**

**DOSSIER 2 – 2017
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

JUIN 2017

RÉGULARISATION



Magasin gratuit à l'AMAR, Neuchâtel. Photo: Jean-Jacques Parel

ne doit pas faire oublier, notamment, la situation des requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui, parce qu'ils ou elles ont une fois déposé une demande d'asile, ne peuvent pas bénéficier des possibilités de régularisation selon les critères Papyrus. Le fait que ces personnes puissent aussi avoir accès à de telles procédures de régularisation dans le futur sera probablement un cheval de bataille ces prochaines années.

(io)

Bulletin 2 – 2017

Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
PC 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

OPÉRATION PAPYRUS POUR LA RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

« La lutte paie ! »

Après des années de luttes et de négociations, les associations genevoises de défense des sans-papiers obtiennent une victoire importante : l'Opération Papyrus, rendue publique le 21 février 2017, permettra de régulariser des centaines de personnes sans statut légal. Marianne Halle, responsable communication et relations extérieures au Centre de Contact Suisses-Immigrés, a répondu à nos questions.

L'Opération Papyrus vise à régulariser les sans-papiers qui vivent et travaillent à Genève depuis de nombreuses années. C'est une grande victoire des associations et des syndicats qui défendent les sans-papiers. Est-ce une première en Suisse ?

M.H. : Oui, à ma connaissance il n'y a jamais eu en Suisse de projet de ce genre, avec la reconnaissance d'une problématique collective mais un traitement basé sur des critères individuels. Jusqu'à présent, le traitement des cas de rigueur était extrêmement restrictif et arbitraire. Il n'y avait pas de critères objectifs sur lesquels s'appuyer pour savoir si la demande allait être acceptée ou non. Maintenant, les dossiers Papyrus sont simplifiés et s'appuient sur des critères clairs : séjour continu de 5 ans pour les familles avec enfants scolarisés ou de 10 ans pour les autres ; indépendance financière complète ; intégration réussie et absence de condamnation pénale. Il ne s'agit pas d'une régularisation collective, mais d'une voie rapide pour un groupe particulier. Les autres voies ne sont pas fermées mais elles comportent toujours un haut niveau d'incertitude.

Comment cette victoire a-t-elle été possible ?

Rien n'aurait été possible sans les 15 ans de luttes menées depuis les années 2000 pour la régularisation des sans-papiers. En 2010, le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) a organisé une assemblée générale et les sans-papiers ont décidé qu'il fallait relancer une demande de régularisation collective. Du côté des autorités, il y avait un intérêt à sortir de cette situation où des milliers de personnes travaillent sans statut légal. La réponse a donc été : « mettons-nous autour d'une table et discutons ». Pendant six ans, le Centre social protestant, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, le Centre de Contact Suisses-Immigrés et le SIT ont mené des négociations avec les autorités genevoises. Pendant ce laps de temps, notre boussole a toujours été déterminée par les revendications fixées en assemblée générale avec les sans-papiers. Nous nous étions fixé des lignes rouges à ne pas dépasser.

Les régularisations Papyrus ont-elles déjà commencé ?

Avant le lancement public de l'opération, entre 2015 et 2016, plusieurs personnes

avaient déjà été régularisées selon les critères Papyrus. Depuis le lancement public début mars, une quarantaine de dossiers ont été déposés, mais ils n'ont pas encore été traités. C'est un gros travail pour nous et nous avons dû trouver des forces supplémentaires mais nous sommes extrêmement motivés ! Nous vivons un moment historique.

Y a-t-il un risque que des personnes soient renvoyées suite à une réponse négative à la demande de régularisation ?

Les associations regardent en détail la situation des gens et ne déposent pas de demande Papyrus pour les personnes qui n'ont aucune chance. Là où il y a un danger, c'est si certaines personnes qui ne remplissent pas les critères se rendent chez un avocat peu scrupuleux qui en profite pour leur facturer plusieurs milliers de francs tout en sachant que la demande n'aboutira pas. C'est un risque qui existe.

Certains employeurs pourraient-ils décourager leurs employés de déposer une demande ?

Sûrement, mais ces pressions existaient déjà avant. Avec Papyrus, le sans-papier doit prouver l'existence d'un revenu, mais il n'a plus besoin d'avoir l'accord de son employeur pour déposer une demande. Il y aura aussi des contrôles des conditions de travail, mais uniquement quand la personne aura déjà son permis de séjour. Ainsi, les travailleurs et travailleuses sans-papiers auront plus de force face à leur employeur et plus de facilité à retrouver un emploi en cas de licenciement.

L'Opération Papyrus est-elle une première étape vers la revendication « un travail = un permis » ?

Nos revendications de base ne changent pas : toute personne devrait pouvoir se déplacer, travailler et vivre où elle le souhaite. Cette opération va améliorer la vie de nombreuses personnes, mais elle ne règle pas tout car beaucoup ne remplissent pas les critères pour être régularisées. Il faudra continuer à se battre, par exemple, pour améliorer la situation des requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont complètement coincé-e-s, vivent comme les autres sans-papiers, mais ne peuvent pas accéder à une procédure de régularisation parce qu'ils ou elles ont déposé une fois une demande d'asile. Néanmoins, l'Opération Papyrus est une énorme victoire collective pour les personnes concernées et pour les associations et les syndicats qui se sont mis tous ensemble pour réussir. La lutte paie, ça vaut la peine de se battre ! Parfois c'est long. En Suisse, rien ne bouge rapidement. Mais au bout du compte, on peut obtenir des victoires, et c'est une grande motivation pour continuer à se mobiliser et à s'engager.

(io)

SI SEMBLABLE ET POURTANT SI DIFFÉRENT

Bâle n'est pas (encore) comme Genève

Bâle est aussi un canton urbain qui s'affiche volontiers comme ouvert au monde, multiculturel et social, avec une population résidante relativement élevée et fortement marquée par la migration. Le canton tire profit de ses multinationales et plaide pour elles à Berne pour un assouplissement des autorisations de travail sévèrement contingentées en ce qui concerne les ressortissant-e-s des pays tiers. Toutefois, bien que Bâle-Ville connaisse depuis plus de douze ans une majorité gouvernementale rose-verte, il semble qu'il soit encore très loin d'une Opération Papyrus.

Dans son travail politique de ces deux dernières années, l'Anlaufstelle für Sans-Papiers de Bâle s'est efforcé d'ouvrir la pratique cantonale en matière de cas de rigueur. Plus de trente organisations ont soutenu la campagne «Nicht ohne unsere Freund*innen – Solidarität im Härtenfall» («Pas sans nos ami-e-s, solidarité avec les cas de rigueur»), dont les partis de gauche, les syndicats et les œuvres d'entraide. Tous les cas individuels présentés ont été mis en avant – en dépit de la résistance du service des migrations – et le chef de service a dû reconnaître officiellement qu'il fallait changer la pratique relative aux cas de rigueur. Toutefois, rien n'a changé dans les faits. Une brève rencontre est prévue début juin avec le conseiller d'Etat Baschi Dürr (PLR). Mais il n'y aura très probablement pas de proposition de sa part pour des changements substantiels.

Pour le département de la justice et de la sécurité, les sans-papiers restent des personnes qui ne respectent pas les règles et qui ont jusqu'ici échappé aux contrôles. Leur régularisation est considérée comme inéquitable par rapport à toutes les autres «braves» personnes étrangères. Le conseiller d'Etat peut se rasseoir tranquillement lorsque sa police arrête un homme sur la Claraplatz et le renvoie trois jours après au Kosovo bien qu'il vive depuis 15 ans à Bâle. La majorité de gauche du Conseil d'Etat n'a aucune influence sur le département dirigé par le PLR Baschi Dürr.

Forcer un changement des opinions

En juin, à l'initiative du PS, le Grand Conseil se prononcera sur une proposition de donner mandat au Conseil d'Etat d'examiner l'opportunité d'une Opération Papyrus à Bâle. Comme cette proposition est soutenue également par deux parlementaires PDC et par le président du parti libéral démocratique bâlois (LDP), elle a de bonnes chances d'être acceptée. Toutefois, le mandat d'examen reviendra une fois encore au directeur de la sécurité compétent, Dürr. Et son point de vue restera le même s'il n'est pas contraint de changer d'opinion.

L'exemple genevois montre qu'un tel revirement d'opinion en faveur des sans-papiers ne peut être obtenu qu'avec une pression politique. Pour renforcer notre position dans les négociations avec le service des migrations, il est déjà prévu de créer un Comité sans-papiers à large assise dans le terrain. Toutefois, une véritable pression politique ne peut être élaborée que si les sans-papiers s'organisent en nombre également à Bâle. L'Anlaufstelle n'a elle-même que des moyens limités et beaucoup de ses ressources sont affectées au soutien direct dans des situations de détresse.

Le modèle genevois stimule assurément l'engagement en faveur des sans-papiers et montre aussi clairement que quelque chose est possible. Cet exemple nous force à essayer de répondre à des questions essentielles : que s'est-il passé avec l'organisation syndicale des sans-papiers en Suisse alémanique et quelles seront les priorités pour notre travail futur ?

Olivia Jost,
Anlaufstelle für Sans-Papiers Bâle

ÉTENDRE LA DYNAMIQUE DE GENÈVE À BERNE

Bernois-e-s sans autorisation de séjour

En 2016, la Beratungstelle für Sans-Papiers de Berne a présenté quinze demandes d'autorisation de séjour pour cas de rigueur, dont treize ont été admises pour le moment.

La Beratungstelle für Sans-Papiers de Berne reçoit en consultation un millier de personnes par année. Les questions traitées sont multiples et vont de la conclusion d'une assurance-maladie au domaine de la formation en passant par le mariage. Le souhait omniprésent qui marque toutes les consultations est celui de la réglementation du séjour.

Les sans-papiers n'ayant jamais déposé de demande d'asile disposent de la petite porte étroite de la réglementation pour les cas de rigueur prévue à l'art. 30, al. 1, let. b, LEtr, selon laquelle les personnes qui vivent en Suisse sans autorisation de séjour peuvent obtenir une autorisation si elles constituent des cas individuels d'une extrême gravité. A cet effet, il faut décliner son identité, avoir un casier judiciaire vierge et apporter de nombreuses preuves au sujet du domicile et de l'employeur. Une telle demande peut être déposée auprès de l'autorité cantonale et celle-ci peut, si elle en reconnaît le bienfondé, la transmettre au Secrétariat d'Etat aux migrations.

Dans le canton de Berne, une autorité distincte en matière de migration est compétente selon le domicile des requérant-e-s : les villes de Berne, de Thoune et de Bienne ont chacune leur propre service des migrations. Les autres lieux sont rattachés au service cantonal des migrations. Dans chaque cas, un séjour de moins de dix ans ne présente guère de chances de succès pour une demande de régularisation. La plupart des sans-papiers qui nous consultent vivent dans l'espace urbain. C'est ainsi que, l'an dernier, nous avons pu déposer quinze demandes auprès de l'EMF (Services de la population, Migration et Police des étrangers) de la ville de Berne qui en a accueillies favorablement treize à ce jour. Précédemment, nous avons pu en présenter cinq à dix par année à la ville de Berne, avec un résultat positif de plus de 50%. Les critères retenus par l'autorité municipale des migrations correspondent à peu près à ceux désormais connus de l'«Opération Papyrus» de Genève. La méthode globale genevoise est aussi un élément





que nous introduisons activement dans les entretiens avec les diverses autorités et que nous utilisons pour étendre la dynamique de Genève jusqu'à Berne.

« L'Opération Papyrus nous est apparue comme une bouffée d'oxygène et sa réception en Suisse alémanique a été source d'espoirs nouveaux. »

La réglementation des cas de rigueur : une solution de fortune

La réglementation des cas de rigueur selon l'art. 30 LEtr est une des très rares possibilités pour régler le séjour. Nous devons très souvent expliquer aux personnes qui nous consultent que, pour différents motifs, une demande n'est pas ou pas encore possible et que seule une vie dans la clandestinité est (provisoirement) envisageable. Cela signifie pour les personnes qu'elles doivent vivre en craignant constamment un renvoi. Un séjour à l'hôpital, l'ouverture d'un compte en banque, la scolarisation des enfants, le fait de dénoncer une infraction, bien des comportements quotidiens et nécessaires sont liés à la peur et au risque voire impossibles. Dans l'esprit d'une « humanisation du quotidien » sur ces points, nous suivons avec grand intérêt l'expérience des villes états-uniennes avec leur city-card. Depuis l'année dernière, nous discutons avec les sans-papiers, les autorités et les politiciennes d'une part et dans le réseau « Wir alle sind Bern » d'autre part l'idée d'une carte urbaine qui serait délivrée aux habitant-e-s de la ville et leur ouvrirait l'accès aux droits fondamentaux indépendamment de leur statut de séjour. Nous cherchons les moyens d'application et une voie de mise en œuvre dans la ville de Berne.

Karin Jenni,
Berner Beratungstelle für
Sans-Papiers

LE CANTON AYANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE SANS-PAPIERS DOIT AGIR

Papyrus aussi pour Zurich

Ce qui fonctionne dans le canton de Genève doit aussi être possible dans celui de Zurich ! La Sans-Papiers Anlaufstelle de Zurich (SPAZ) exige la régularisation des sans-papiers selon le modèle genevois « Opération Papyrus ».

Zurich est le canton suisse où vit et travaille le plus grand nombre de sans-papiers : 28 000 selon les estimations d'une étude de 2015 sollicitée par le Secrétariat d'État aux migrations. Beaucoup de ces personnes habitent ici depuis très longtemps et y sont bien intégrées. Toutefois, sur les presque 4500 cas de reconnaissance de cas de rigueur basés sur le droit des étrangers entre fin septembre 2001 et fin 2016 à l'échelon de toute la Suisse, seuls 20 émanaient du canton de Zurich. Cela fait une moyenne d'environ 1,4 par année. Cet état de fait semble s'expliquer par un défaut local de volonté politique. Il n'y aurait pas de solution pour sortir de l'irrégularité dans le canton de Zurich. Les moyens à disposition sont bouclés. Et tout cela malgré le haut responsable de cette politique dans le canton de Zurich, le conseiller d'État PS Mario Fehr qui a débuté son activité gouvernementale en 2011 en promettant d'assouplir la pratique zurichoise en matière de cas de rigueur. Or, même des entretiens personnels avec lui n'ont pas réussi à changer les choses.

C'est pourquoi, l'Opération Papyrus du canton de Genève nous est apparue comme une bouffée d'oxygène et sa réception en Suisse alémanique a été source d'espoirs nouveaux. Ce qui est possible sous l'égide d'un directeur de la sécurité PLR à Genève doit aussi pouvoir être réalisé à Zurich.

Signez maintenant la pétition

Dans une interpellation présentée le 27 mars 2017 au Grand Conseil zurichois, le Conseil d'État est invité à dire dans les deux mois s'il entend prendre des mesures semblables à l'Opération Papyrus du canton de Genève en vue de la régularisation des sans-papiers vivant dans le canton de Zurich. Quelques jours plus tard, une délégation du PS comprenant la conseillère nationale Chantal Galladé, le conseiller aux États Daniel Jositsch et la présidente par intérim du PS du canton de Zurich Andrea Arezina a prié par écrit son conseiller d'État Mario Fehr de régulariser les sans-papiers du canton de Zurich. La délégation a relevé que le modèle genevois apparaissait comme la solution pratique. Il était demandé au Conseil d'État de se mettre en relation avec la Confédération et de s'informer d'une possibilité de mise en œuvre.



Le restaurant de l'école autonome de Zurich (ASZ). Photo : Milad Perego et Milad Ahmadvand

Simultanément, la SPAZ a lancé une pétition intitulée « Sans-Papiers regularisieren jetzt! » (« régulariser les sans-papiers maintenant! ») exigeant la délivrance d'une autorisation de séjour pour les sans-papiers qui vivent et travaillent depuis longtemps dans le canton de Zurich. En très peu de temps, cette pétition a été signée par plus de 3500 personnes. Il est encore possible de la signer jusqu'à mi-juin 2017 sous <http://papyrus-zh.ch/>. Elle sera ensuite officiellement transmise au Conseil d'État. Dans l'espoir qu'elle soit suivie d'effets!

Bea Schwager,
responsable de la
Sans-Papiers Anlaufstelle
de Zurich (SPAZ)

Nouvelles de Dublin

La Suisse est l'un des pays qui applique le plus strictement le règlement Dublin. Les autorités séparent des familles, arrachent des enfants de leur classe et interrompent les soins fournis aux malades pour qu'un autre pays traite leur demande d'asile. De plus en plus, la société civile se mobilise contre ces pratiques et tire la sonnette d'alarme.

8 mars 2017 : Appel d'elles

180 000 personnes fuyant guerre et misère sont arrivées en Italie en 2016. Un nombre minime ont été relocalisées vers d'autres pays européens. Dans cette situation, les personnes vulnérables tels que les femmes et les enfants, déjà victimes de traumatismes, n'ont pu être prises en charge comme il l'aurait fallu. Elles ont été non seulement victimes de violence sur le chemin de l'exil, mais à leur arrivée en Suisse, on les rend responsables des violences subies et on les renvoie sans ménagement et sans égard pour leur vulnérabilité. Pour ces violences faites aux femmes migrantes, la Marche mondiale des femmes, le Collectif R et Viol secours ont lancé l'Appel d'elles qui demande aux autorités suisses de reconnaître les violences faites aux femmes dans leur parcours migratoire comme raison d'entrée en matière immédiate sur leur demande d'asile, de prendre en charge systématiquement les femmes et enfants victimes de violences et d'arrêter immédiatement les renvois de femmes et d'enfants vers l'Italie ou tout autre pays qui n'est pas en mesure d'assurer leur protection.

L'appel peut être signé sur www.appeldelles.ch

28 mars 2017 : Incertitude concernant les renvois vers la Hongrie

Depuis l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi le 28 mars 2017, la Hongrie interne tous les demandeurs et toutes les demandeuses d'asile dans des camps à la frontière serbe, ce qui constitue une grave violation des droits humains. Alors que le Tribunal administratif fédéral (TAF) avait déjà décidé en février 2016 de suspendre les renvois vers la Hongrie, 65 personnes y ont tout de même été renvoyées en 2016 et les autorités suisses ne sont pas encore entrées en matière sur les cas suspendus. Ainsi, les personnes concernées ne savent toujours pas à quel pays elles seront attribuées. Il est inacceptable que des centaines de personnes vivent en Suisse dans la peur d'être renvoyées vers la Hongrie ! Tous les renvois doivent cesser immédiatement et la Suisse doit entrer en matière sur tous les cas suspendus.

22 avril 2017 : Non à l'application aveugle du règlement Dublin

Sur la base d'une démarche initiée dans le canton de Genève, Amnesty international, Solidarité Tattes, le Collectif R, Droit de Rester Neuchâtel et Solidarité sans frontières ont lancé un appel national contre l'application aveugle du règlement Dublin. Celui-ci demande au Conseil fédéral d'entrer en matière sur toutes les demandes d'asile de personnes vulnérables en utilisant les possibilités offertes par l'article 17 al. 1 du règlement Dublin, évitant ainsi à la Suisse de violer les conventions internationales relatives aux droits de l'enfant et aux droits fondamentaux.

L'appel peut être signé jusqu'au 15 octobre : dublin-appell.ch

16 mai 2017 : la détention d'une famille jugée contraire aux droits humains

Le Tribunal fédéral a rendu un jugement confirmant que les autorités zoogoises avaient bien violé le droit à la vie privée et familiale (article 8 de la CEDH) en mettant en détention un couple afghan et en plaçant leurs enfants en foyer en vue d'un renvoi Dublin vers la Norvège en 2016. Même si le jugement ne remet pas en cause le renvoi lui-même, mais uniquement le recours à la détention administrative et la séparation de la famille, il pose néanmoins des limites à la détention dans le cadre de la procédure Dublin.

16 mai 2017 : Réinstallations et relocalisations

La Commission européenne a adopté son douzième rapport sur l'avancement des programmes de l'Union européenne en matière de relocalisation et de réinstallation d'urgence. Actuellement, le nombre total de relocalisations (transferts de l'Italie ou la Grèce vers un autre pays européen) s'élève à 18 418, soit moins de 15% des 160 000 relocalisations promises par les États. La Hongrie, la Pologne et l'Autriche n'ont jusqu'à présent procédé à aucune relocalisation. Quant aux réinstallations (transferts de réfugié-e-s ayant trouvé refuge dans un pays tiers), 16 163 personnes ont été réinstallées dans 21 pays soit plus de deux tiers des engagements (22 504). Ces chiffres restent infimes comparé aux millions de réfugié-e-s syrien-ne-s accueilli-e-s par la Turquie, la Jordanie et le Liban.

(io)

« Il est inacceptable que des centaines de personnes vivent en Suisse dans la peur d'être renvoyées vers la Hongrie ! »

10 QUAND LES RÉFUGIÉ-E-S VIENNENT
CHERCHER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La tromperie annuelle

«Bund leistet mehr Entwicklungshilfe im Inland» (la Confédération fournit davantage d'aide au développement à l'intérieur du pays) titrait la NZZ le 4 avril 2017. Cette formulation quelque peu étonnante couvre les chiffres annuels de la Direction du développement et de la coopération (DDC) au sujet des dépenses de l'«Aide publique au développement». Selon les «objectifs du millénaire» auxquels on s'est engagé en l'an 2000 dans le cadre de l'ONU, celle-ci devrait s'élever au 0,7% du revenu national brut (RNB). Cet objectif, que seuls peu de pays industrialisés ont atteint jusqu'ici, diminue de plus en plus en période de politique d'austérité néolibérale. La Suisse est un exemple typique de cette baisse. De 2015 à 2016, les dépenses de la Confédération pour la coopération internationale et l'aide humanitaire ont chuté de 143 millions de francs. Cela correspond à une baisse de sa part au RNB de 0,41 à 0,39%. «Il s'agit là d'une conséquence des économies décidées par le Parlement», est-il mentionné de façon lapidaire dans le communiqué aux médias de la DDC du 3 avril 2017.

Il est néanmoins dit que les dépenses totales pour l'«Aide publique au développement» ont dans l'ensemble augmenté de 0,51 à 0,54% l'an dernier. Ceci n'est pas tant dû aux contributions guère importantes des cantons et des villes mais à un tour de passe-passe de mauvais goût: depuis 2004, les États membres de l'OCDE comptent aussi, comme faisant partie de l'«aide au développement», les frais d'accueil des requérant-e-s d'asile pendant la première année de leur séjour. Comme les demandes d'asile se sont multipliées depuis le deuxième semestre de 2015, les dépenses correspondantes ont aussi crû de 202 millions de francs pour atteindre au total 682,1 millions de francs. Ce n'est que si l'on suit la logique de cette astuce que la Confédération a effectivement fourni l'an dernier davantage d'aide au développement à l'intérieur du pays.

<http://bit.ly/2qc95XH>

(Bu)

MOTION POUR DAVANTAGE DE
PLACES D'ASILE

Soleure solidaire

Le 27 juin, l'assemblée communale de la ville de Soleure discutera à nouveau la motion «pour une solidarité internationale et davantage de places d'asile». Elle demande que la ville offre au canton et à la Confédération de mettre à disposition des places supplémentaires pour des requérant-e-s d'asile. Lors d'assemblées précédentes, la motion a manqué de justesse d'être déclarée importante: en juin 2015 (par 107 contre 104 voix), en juin 2016 (110 vs. 106) et en décembre 2016 (153 vs. 153). Ce soutien large a beaucoup surpris et mené à d'abondantes discussions.

L'argument principal des opposants, à savoir qu'étant donné les structures actuelles du domaine de l'asile il était insensé de faire de telles offres à la Confédération et au canton, se révèle toujours plus inconsistant. Berne et Zurich ont fait des pas dans cette direction, et à Bâle, Lausanne et Bienne on discute de telles offres. Un groupe de premiers signataires de la motion considère de ce fait qu'à Soleure une nouvelle discussion s'impose – surtout que la situation des personnes en fuite continue de s'aggraver.

Par principe, nous ne devons jamais accepter que des gens soient tués ou qu'on leur refuse l'aide dont ils ont besoin. Face à la situation humanitaire extrêmement grave avec 60 millions de personnes en fuite, les pays de l'OCDE doivent accepter des reproches au moins sur le second point. Nous ne fournissons pas d'aide en fonction de nos possibilités, par contre nous profitons outre mesure d'un système économique global marqué par un déséquilibre social extrême qui mène souvent à des crises et favorise ainsi les actuels mouvements migratoires.

Penser globalement et agir localement s'impose ici aussi. Des motions comme celle de Soleure montrent qu'il est tout-à-fait possible voire nécessaire de s'ingérer dans la politique d'asile au niveau communal. Car ignorance et absence d'humanité menacent la cohésion de notre société aussi.

Christian Baur, Solothurn

CONCERNE EN PARTICULIER LES MIGRANT-E-S:

Coupes dans l'aide sociale dans le canton de Berne

Le Conseil d'État du canton de Berne veut proposer cet été une révision partielle de la loi sur l'aide sociale. Concrètement, 15 à 25 millions de francs devraient être économisés chaque année. Le résultat sera une exploitation renforcée sur le marché du travail capitaliste via une contrainte à l'intégration et au travail. De plus, la révision est raciste et sexiste: elle touchera avant tout les migrant-e-s, les réfugié-e-s et les femmes célibataires.

Premièrement, les besoins de base des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale seront diminués de 15 pourcent par rapport à la situation actuelle pendant les premiers trois mois. Durant cette période, le service social vérifie si la personne concernée a suffisamment respecté son devoir de collaboration. Si le service considère que ce n'est pas le cas, il pourrait décider de maintenir la baisse pendant trois mois supplémentaires. Deuxièmement, il sera écrit dans la loi que l'aide sociale cantonale s'oriente sur les directives récemment révisées de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) – c'est-à-dire que les besoins de base des bénéficiaires de l'aide sociale seront revus à la baisse de 10%. Ce faisant, ils se situeront finalement en dessous du niveau préconisé par les directives de la CSIAS.

Troisièmement, en plus des coupes générales, le gouvernement bernois veut couper pour des groupes de personnes particuliers: pour les personnes admises provisoirement (15%), pour les jeunes entre 18 et 25 ans (15%), pour les personnes ayant un niveau d'allemand ou de français inférieur à A1 (30%). En revanche, ces baisses ne concerneront pas les personnes âgées de plus de 60 ans, celles avec un handicap et les parents célibataires avec un enfant de moins de 12 mois. Comme si les parents célibataires (la plupart du temps des femmes) n'avaient besoin de l'aide sociale que jusqu'à ce que leur enfant ait un an.

Avec ces coupes drastiques, les gens ne pourront plus garantir leur existence. Elles les plongeront dans la pauvreté si, pour diverses raisons, ils ne veulent ou ne peuvent pas se plier à l'obligation capitaliste de travailler. Ainsi, le canton de Berne pratique la contrainte à l'intégration et pousse les personnes concernées vers des boulots mal payés avec de mauvaises conditions de travail. C'est de l'exploitation organisée par l'État. Le canton de Berne veut être précurseur: si la révision est acceptée, il aura l'aide sociale la plus basse de Suisse.

(Wi)

IMPRESSUM

BULLETIN SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition:
2800 allemand / 650 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2700 allemand / 506 français

Composition/Graphisme

Simone Kaspar de Pont, Genève

Impression et expédition

selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction

Heiner Busch (Bu), Amanda Ioset (io),
Maria Winker (Wi).

Traductions

Olivier von Allmen, Marianne Benteli,
Maria Senn.

Lectorat Sosf

Photos

Simon Mari, CaBi-Betriebsgruppe, Jean-
Jacques Parel, Milad Perego et Milad
Ahmadvand.

Délai rédactionnel pour le prochain numéro
le 11 juillet 2017

Nous nous réservons le droit d'abréger le
courrier des lecteurs

Cotisation 2017 abo inclus

Salariés 70.- / couples 100.- / non-salariés
30.- / organisations 120.-

Abonnement

individuel 30.- / organisations 50.-

Editrice

Solidarité sans frontières,
Schwanengasse 9
3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch

CP 30-13574-6
IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

L'évidence de l'asile

A l'origine de cet essai, Marie-Claire Caloz-Tschopp invite à un constat: le fait d'entendre souvent sur le terrain de l'asile, dans les lieux de lutte, le mot « évidence ». « Cela m'a interpellée », écrit l'auteure dans son prologue. « Il me fallait comprendre ce qu'il y avait d'évident dans l'asile. Il me fallait comprendre ce que recouvraient les résistances à l'évidence de l'asile ».

« L'asile est un rapport assurant la vie par l'échange réciproque dans les pratiques de liberté, de la protection, de l'hospitalité entre humains. Le rapport d'échange réciproque exclut la guerre, c'est-à-dire que les humains se tuent entre eux. En ce sens, l'asile suspend le meurtre, c'est le noyau intangible de la possibilité de la politique et de la philosophie. Le fait que l'asile soit inscrit dans toutes les traditions depuis l'origine de l'humanité l'atteste ». Or, l'asile a été progressivement « confisqué », « perdu », « oublié ». L'auteure analyse et dénonce les processus de cette confiscation, aboutissant à la disparition du droit d'asile. En parallèle, elle montre comment la société civile cherche à se réapproprier l'hospitalité comme un « espace de vie ». Elle souligne le rôle fondamental des « invisibles », des « sans part », celles et ceux qui, jour après jour, luttent sur le terrain et contribuent à reconstruire cette évidence de l'asile. L'ancrage de sa réflexion philosophique se situe notamment dans cette force d'action, qui remet constamment l'ouvrage sur le métier.

Refusant toute position philosophique de déterminisme/catastrophisme, se démarquant de

positions utopistes, elle propose une philosophie qualifiée de « dys-topique du mouvement », qui ne fait pas l'impasse sur les tragédies du 20^e siècle. Une philosophie qui s'inscrit dans une « démarche d'action humaine », sous forme d'un « pari » au sens de Spinoza. Cette approche nous invite à « déplacer notre regard », à penser les problèmes « depuis ici et ailleurs dans le monde ». Mais aussi à reprendre des notions élaborées à d'autres moments de l'Histoire: la pensée d'Hannah Arendt quand elle parle des « humains superflus », des « sans-Etat », du « droit d'avoir des droits »; celle de Foucault sur « le droit de faire mourir ou de laisser vivre »; et encore plus loin dans le temps, l'analyse de Rosa Luxembourg sur « l'effet boomerang de l'impérialisme sur la planète ».

Des penseurs dont la réflexion trouve écho aujourd'hui. « Quand on voit les mêmes mots depuis les routes de l'exil, les camps de réfugiés », le « pari » n'est-il pas de s'engager dans un « agir de liberté », d'« insoumission »? Un engagement qui doit se construire avec l'« imprévisibilité » inhérente à l'incertitude du monde et à notre propre incertitude (R. Luxembourg), en saisissant le moindre événement, faille, espace de liberté qui peuvent devenir de « nouveaux commencements » (H. Arendt).

Ce ne sont là que quelques éléments tirés de cet essai. La complexité du contenu en rend la lecture par moments ardue. Cet ouvrage est surtout un outil de travail, dans lequel au gré des besoins et questionnements on peut puiser idées, réflexions, sources de savoir et d'encouragement !

Danielle Othenin-Girard

Article publié dans *Vivre Ensemble*, VE 162 / avril 2017 et adapté par nos soins.

Marie-Claire Caloz-Tschopp, *L'évidence de l'asile*, Essai de philosophie dys-topique du mouvement, L'Harmattan 2016.

Avis de droit

Dans un avis de droit publié en février dernier par la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Centre de compétence pour les droits humains de l'Université de Zurich s'est penché sur les restrictions à la liberté de mouvement des requérants d'asile dans l'espace public.

La liberté de mouvement est inscrite dans la Constitution fédérale ainsi que dans divers traités internationaux ratifiés par la Suisse. Elle ne peut être restreinte que si elle s'appuie sur une base légale, si elle est justifiée par un intérêt public et si elle est proportionnée au but visé. Dans leurs conclusions, les auteures considèrent que la réglementation des heures de sorties dans les centres d'hébergement gérés par la Confédération est disproportionnée. Elles soulignent également que les interdictions de périmètre et les interdictions territoriales collectives appliquées aux requérants d'asile sont illicites. Enfin, elles rappellent que lorsque des tiers privés sont chargés de l'encadrement des requérants d'asile, les atteintes à la liberté de mouvement restent imputables à l'État.

Sur la base des conclusions de l'avis de droit, la CFR a formulé des recommandations à l'intention des autorités et des acteurs privés agissant sous leur mandat. Elle recommande notamment aux autorités de veiller à ce que toutes les mesures de restriction de la liberté de mouvement s'appuient sur une base légale, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Elle rappelle que les sentiments d'insécurité et la peur d'autrui ne sont pas suffisants pour, par exemple, prononcer une interdiction de périmètre à l'encontre d'un requérant d'asile. Finalement, elle demande à la Confédération de réviser la réglementation des heures de sortie et du refus des autorisations de sorties.

Cet avis juridique, critique sur les pratiques des autorités, est bienvenu dans un contexte où l'instrumentalisation politique des personnes demandant l'asile fait oublier à certain-e-s qu'elles doivent bénéficier elles aussi des droits fondamentaux garantis par la Constitution. Par ailleurs, les recommandations concrètes formulées dans l'avis sont des arguments à mobiliser pour dénoncer le régime de semi-détention qui règne et se renforce dans les centres fédéraux.

(io)

CFR (ed.): *Requérants d'asile dans l'espace public. Avis de droit et recommandations*, Berne février 2017, version imprimée à commander: <http://www.ekr.admin.ch/documentation/f107/1311.html>; download http://www.ekr.admin.ch/pdf/Asylsuchende_F_web.pdf

ANNONCE

ClimatePartner^o
wir drucken klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



« Un collectif créateur de liens »

Un Lieu Autogéré Multiculturel d'Accueil et de Rencontres à Neuchâtel.

Le collectif neuchâtelois est né il y a un peu plus d'un an en réaction à un manque criant d'opportunités pour les personnes migrantes de créer des liens avec la population locale. L'AMAR c'est un lieu où s'exprime la solidarité, un lieu qui déconstruit les préjugés et qui lutte contre la

« Ici on est en contact avec différentes cultures, on voit des gens, on partage. »

stigmatisation des réfugié-e-s et des requérant-e-s d'asile. Un lieu qui resserre les liens sociaux et qui favorise l'interaction entre les gens, qu'ils soient réfugiés, requérants, étudiants, voisins, retraités ou dans la précarité. « Ici on est en contact avec différentes cultures, on voit des gens, on partage », explique Ibrahim. « C'est un endroit pour échanger. On peut voir comment les gens pensent, comprendre aussi comment les Suisses vivent. »

L'AMAR, c'est aussi un lieu de partage et d'échanges multiculturels qui vit grâce à l'engagement bénévole de ses membres et dans lequel tout le monde est bienvenu pour participer aux activités ou pour faire découvrir ses connaissances et ses savoir-faire. « On peut communiquer avec les gens, on peut participer, donner un coup de main. Je fais souvent les nettoyages. » raconte Mark. « Et je donne des cours de sport. »

De nombreux autres cours sont également donnés (français, arabe, guitare, expression libre etc.). Des projections de films et des débats sont ponctuellement organisés (en mars, une étape de l'Infotour « S'engager pour la solidarité » organisée par Sosfy a été accueillie). Un magasin gratuit

et un cyber café ont été mis en place. Un repas multiculturel est organisé tous les mercredis soir. Seul impératif, l'accessibilité pour toutes et tous. Les activités doivent donc être gratuites ou à prix libre, les personnes participant à la hauteur de leurs moyens.

Mais L'AMAR c'est aussi l'histoire d'un combat pour un lieu, un lieu pour exister. En avril 2016, à la recherche de locaux, le collectif nouvellement créé décide d'occuper, sans autorisation, un bâtiment vide appartenant à la Ville de Neuchâtel. Un cri d'alarme pour se faire entendre. Mais une semaine après son installation, le collectif est prié de partir sans délai. Raison officielle ? L'état de vétusté de l'immeuble et les risques liés à la sécurité que représente son occupation.

Se retrouvant à la rue, l'association décide d'occuper l'espace public. Après quelques semaines de présence au centre-ville, elle s'installe au bord du lac avec l'accord de la Ville qui reconnaît la pertinence du projet. Identifiable à sa caravane zébrée jaune et marron, elle organise des brunchs, des cours de conversations ou encore des jeux en plein air. Son combat gagne en visibilité et seule l'arrivée de l'automne met un frein à ses activités.

En novembre, la Ville met enfin des locaux à disposition. Il s'agit d'anciennes salles de classe en préfabriqué. En ce lieu, vaste et bien situé, le collectif se sent bien, il peut reprendre ses activités, en développer de nouvelles. Et alors qu'il était prévu que le bâtiment soit déconstruit cet été, L'AMAR a vu en mai son bail prolongé d'une année (une partie des locaux sera mis à disposition d'autres associations). Une très bonne nouvelle pour le collectif qui a reçu le Prix de la citoyenneté 2016 remis par la Ville de Neuchâtel – prix reçu conjointement avec l'association le Balkkon – et qui valorise les actions bénévoles dans les domaines de la solidarité et de l'entraide.

Dans une Suisse qui ne sait plus accueillir celles et ceux qui souffrent, l'existence de collectifs créateurs de liens, tel que L'AMAR, est devenue indispensable. Les autorités neuchâteloises auraient tort de s'en priver.

Mélanie Estelli

AGENDA

Journées des réfugié-e-s

17, 18 et 20 juin 2017

Thème : L'exil n'est pas un voyage de plaisance
Plus d'infos : www.journeesdurefugie.ch

Course contre le racisme

Samedi 19 août 2017, à partir de 12h

Quai Ostervald, Neuchâtel

Le plus de tours possibles en 45 minutes !

Plus d'infos : www.sosf.ch

Journée contre les mesures de contrainte

Samedi 2 septembre 2017

Différentes actions dans toute la Suisse

Plus d'infos : www.sosf.ch